

CHARENTE-MARITIME Commune de SAINT-AUGUSTIN Séance du conseil municipal du 5 janvier 2023

Délibération n° 2023-008

L'an deux mille vingt-trois le cinq janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle PROST, Maire, Date de convocation du Conseil Municipal: 30/12/2022.

Présents: MM. PROST Gwennaëlle - BESSIERE Jean-Pierre - DIERS de LABARRE Nathalie - BERNARD-BARTHE Pierre – SEGUINOT Stéphanie - VIDAL Isabelle – DIERS Thierry - VENANT Frédéric – DARMON Alexandre.

Absents excusés: MM. PIETERS Marc, LAVERGNE Cécile ayant donné pouvoir à BERNARD BARTHE Pierre.

Absent: M. MARINOT Patrice.

Secrétaire de séance : Mme DIERS de LABARRE.

Fonction publique - Personnel contractuel

2023-008 Prise en charge d'une formation pour la préparation à un concours

Un agent contractuel en poste à l'école communale depuis le 28/11/2017 a souhaité se présenter au concours des Agents Spécialisés des Ecoles Maternelles.

Une préparation à cette épreuve est dispensée par le C.N.E.D. à distance et l'agent concerné s'y est inscrit. Suite à sa demande et considérant le dévouement et la manière de servir satisfaisante de l'agent Madame le Maire propose à l'assemblée la prise en charge par la collectivité de cette préparation soit la somme de 460 €.

Le Conseil Municipal, DECIDE par 10 voix Pour :

- D'émettre un avis favorable à la prise en charge de cette préparation au concours d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles dispensée par le C.N.E.D. pour la somme de 460 €.
- D'autoriser Madame le Maire à rembourser cette même somme à l'agent concerné.

Publication dématérialisée du lo - 01 - 2023

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, Gwennaëlle PROST

Pour extrait certifié conforme. Le Maire, Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE

Sous le n° 017-211703111-20230105-2023_008

Reçu le 09 - 01 - 2023

